

AVIS DE PUBLICATION

Le 30 mars 2020, le Collège communal a **prolongé sa mesure quant à l'inaccessibilité au public des services de l'administration communale de Blegny, sauf sur rendez-vous et uniquement pour les missions essentielles, du samedi 4 avril 2020 au dimanche 19 avril 2020 inclus.**

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est affiché aux valves communales extérieures sises rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **31 MARS 2020**

PAR LE COLLEGE

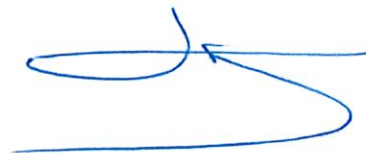
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 30 mars 2020

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Myriam ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

**objet : GESTION DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 -INACCESSIBILITE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE- PROLONGATION.**

LE COLLEGE,

Vu l'article 162, 3° de la Constitution ;

Vu l'article 135, §2, 5° de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et ses arrêtés d'exécution ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19 ;

Vu les Arrêtés ministériels des 13 mars, 18 mars et 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

Vu sa décision du 15 mars 2020 de rendre l'administration communale de BLEGNY inaccessible au public, sauf sur rendez-vous, du mardi 17 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020 inclus ;

Considérant la décision du Conseil national de sécurité de prolonger les mesures actuelles jusqu'au 19 avril 2020 inclus ;

Considérant qu'il convient de maintenir les mesures nécessaires et adéquates afin de limiter la propagation dudit virus et ce, afin de préserver la santé de tout un chacun ;

DECIDE, à l'unanimité, de prolonger la mesure suivante :

Article 1 : l'inaccessibilité au public des services de l'administration communale de BLEGNY, sauf sur rendez-vous et uniquement pour les missions essentielles, sera prolongée du samedi 4 avril 2020 au dimanche 19 avril 2020 inclus.

Article 2 : La présente décision sera affichée aux valves communales et sur le site internet de la commune.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,